

La tribune des petites villes



Entretien : Émilie CHALS,
Députée de la troisième
circonscription de l'Isère

2

Initiative locale : A Joigny, une maison des
internes pour attirer de jeunes médecins

5

Actualité juridique : Recrutements sur
emploi vacant : aucune voie d'accès ne doit
être imposée

6

OFFRE DE SOINS ET CŒUR DE VILLE : ENTRE INQUIÉTUDE ET ESPOIR



PIERRE JARLIER

Maire de Saint-Flour
Président délégué de l'APVF

« Le texte santé comporte des mesures positives mais ne semble pas être à la hauteur du terrible défi que constitue la désertification médicale »

L'actualité de ce mois de Mars me conduit à évoquer deux sujets de très grandes importances pour les petites villes. Le premier, pour exprimer nos réserves et inquiétudes, le second plus porteur d'espoir pour nos territoires.

Le premier sujet concerne le texte de loi santé qui devrait être présenté et discuté à l'Assemblée nationale à la fin du mois de Mars. Disons-le d'emblée, ce texte comporte certes des mesures positives, mais il

ne semble pas être à la hauteur des enjeux pour les territoires et notamment du terrible défi que constitue la lutte contre la désertification médicale. C'est pourtant une préoccupation majeure pour

nos concitoyens et qui a d'ailleurs beaucoup occupé les réunions organisées dans le cadre du Grand débat. Les chiffres sont connus et cruels : 5 millions de nos concitoyens vivent dans des secteurs délaissés et la faible densité médicale est aggravée par un accès difficile aux autres équipements. Dans de nombreux territoires, les installations de médecins ne compensent pas les départs à la retraite, tandis que les établissements de santé, notamment les plus petits, doivent de plus en plus souvent se résoudre à recourir à des médecins intérimaires payés à prix d'or alors qu'ils supportent déjà une situation budgétaire très dégradée.

Malheureusement, à ce jour, le Gouvernement, comme ses prédécesseurs, refuse d'aborder la question de la régulation de l'installation des médecins. Nous le savons

bien, les mesures d'incitation ne suffisent plus, tandis que la fin du numerus clausus ne donnera au mieux des résultats que dans dix ou quinze ans. L'APVF propose donc d'expérimenter dans un ou plusieurs territoires la régulation négociée en faveur des zones les plus déficitaires.

De même, la labellisation des « Hôpitaux de proximité » et leur mode de rémunération suscitent de notre part beaucoup de réserves. Leurs missions d'intérêt général sont insuffisamment prises en compte dans un dispositif de financement à l'activité qui ne tient pas compte de la réalité des territoires. Quant à la réforme, en l'état actuel, elle risque de mettre fin à toutes les formes d'intervention chirurgicales dans les petits hôpitaux, y compris les interventions de première nécessité. Notre vigilance devra donc être particulièrement forte pendant le débat parlementaire d'autant qu'une partie du texte de loi sera traitée ensuite par ordonnances.

L'actualité est plus positive sur le dossier de la revitalisation des centres-bourgs. Le gouvernement semble en effet sensible à la situation difficile de nombreuses petites villes. L'APVF n'y est pas pour rien en martelant depuis plus d'un an, que le plan « Action Cœur de Ville » avec ses 222 collectivités de taille moyenne en grande majorité, ne répond pas à l'ampleur des besoins des petites villes, notamment des plus fragiles et de celles qui avaient été retenues en 2015 par l'appel à manifestation d'intérêt centre-bourg. Il y a urgence désormais à répondre à leurs attentes en termes d'ingénierie bien sûr mais aussi pour permettre l'engagement des investissements nécessaires en matière de logements, de services, d'aménagement urbain ou encore d'appui au maintien du commerce de proximité. Pour cela, l'implication des acteurs concernés publics et privés et les leviers fiscaux seront absolument nécessaires.

Toute l'équipe de l'APVF reste mobilisée sur ces dossiers d'actualité, particulièrement sensibles pour l'avenir de nos petites villes. ■